

**REGLEMENT DU JEU GEANT CASINO,
« TENTEZ DE GAGNER VOS COURSES DE FIN D'ANNEE »
Du 14 au 26 novembre 2017**

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, Cours Antoine Guichard – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268-023 organise, du 14 au 26 novembre 2017 minuit inclus (heures françaises de connexion faisant foi) un grand jeu avec obligation d'achat sur le site internet www.geantcasino.fr.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse) à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres et sur geantcasino.fr

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national :

- 50 dotations unitaires de 300€ sous forme de 2 cartes cadeaux Casino de 150€ chacune

Chaque carte cadeau donne accès à l'ensemble des rayons, (hors carburant, billetterie, carte cadeau et prestation SAV) de nos hypermarchés Géant Casino (à l'exception de Bastia Rocade, Bastia Toga, Porto Vecchio et Ajaccio), supermarchés Casino intégrés, Hyper Casino en France métropolitaine. Elle est valable 1 an à partir de sa date d'activation et ne peut donner lieu à un remboursement, même partiel. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur et éventuellement complétée par un autre moyen de paiement. Si l'achat n'atteint pas le montant disponible sur la carte, le solde reste utilisable jusqu'à la date de fin de validité. Cette carte n'est pas acceptée aux caisses Express et sur le site Casinodrive.fr. Information et solde sont consultables sur geantcasino.fr ou supercasino.fr

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer

Pour participer il suffit d'effectuer un achat dans l'un des hypermarchés Géant Casino participants ([hors Corse](#)) entre le 14 et le 26 novembre 2017 inclus. Lors de votre passage en caisse vous recevrez un code d'accès au jeu. Puis il suffit de vous rendre sur le site www.geantcasino.fr et de compléter le formulaire entre le 14 et le 26 novembre 2017 minuit inclus (heures françaises de connexion faisant foi), en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse mail) (les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *), et le code d'accès au tirage au sort qui vous aura été remis lors de votre passage en caisse.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse).

5.1 Détermination des gagnants

Le 30 novembre 2017, un tirage au sort aura lieu parmi tous les formulaires qui auront été enregistrés sur le site www.geantcasino.fr entre le 14 et le 26 novembre 2017, minuit inclus (heures françaises de connexion faisant foi), pour désigner les 50 gagnants.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du tirage au sort.

Les gagnants recevront leur lot par courrier suivi à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire d'inscription.

Les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse email et à la conformité de leur adresse postale. Si les dotations ne sont pas récupérées par les gagnants avant le 31 décembre 2017, elles seront définitivement perdues et redeviendront la propriété de la société organisatrice qui pourra librement en disposer.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino et en magasin.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice : Casino DCF – Jeu GAGNEZ VOS COURSES DE FIN D'ANNEE - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.geantcasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 26 novembre 2017, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Jeu GAGNEZ VOS COURSES DE FIN D'ANNEE - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande). Une seule demande de règlement et de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération sont indispensables à la prise en compte de votre participation et sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et

de rectification des données nominatives vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à la société organisatrice Casino DCF – Jeu GAGNEZ VOS COURSES DE FIN D'ANNEE - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE.